

Tarifs des services publics 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 37*

LE DIX-SEPT DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 10 décembre 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n°1 à la question n°67), M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta (de la question n°7 à la question n°68), Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent (de la question n°27 à la question n°68), Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n°45 à la question n°68), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n°17 à la question n°68), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M PESTRINAUX Gérard.

Sont absents et excusés : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (pour la question n°68), Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta (de la question n°1 à la question n°6), Mme CLAPISSON Paquita, M. BUSSY Florent (de la question n°1 à la question n°26), Mme QUESNEL Alice, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n°1 à la question n°44), M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°16).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à M. LANGLOIS Nicolas, Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. JUMEL Sébastien (pour la question n° 68), Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle à M. LEFEBVRE François, Mme CLAPISSON Paquita à M. PAJOT Mickaël, M. BUSSY Florent à Mme LETEISSIER Véronique (de la question n°1 à la question n°26), Mme QUESNEL Alice à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

Rapporteur : Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire,

Le Conseil Municipal est invité à fixer les tarifs qui seront applicables au 1er janvier 2016, conformément aux propositions telles que détaillées dans les tableaux annexés à la présente délibération lesquels ont été portés à la connaissance des commissions n° 1 et n° 2 du 8 décembre 2015.

Ces tarifs concernent les secteurs et activités ci-dessous déclinés :

- Cimetières
- Hygiène Insalubrité
- Restaurants sociaux
- Portage de repas
- Maisons de quartier
- Sports (piscines et cabines de plage)
- Achat et reprographie
- Frais fixes par titre de recette
- Occupation du domaine public
- Mise en œuvre de véhicules ou de moyens techniques
- Frais généraux sur interventions techniques
- Aménagement Urbanisme Gestion foncière
- Publications municipales
- Marchés
- Vente dite aux barrières
- Terrasses débits de boissons restaurants
- Vente ambulante en ville
- Droits de voirie divers
- Fêtes foraines
- Musée de Dieppe
- Réseau des bibliothèques
- Travaux photographiques
- Dieppe Ville d'Art & d'Histoire
- Mémorial
- Location de matériels pour fêtes et manifestations
- Location des salles municipales
- Évènementiel

Les tarifs 2016 proposés ont, globalement, évolué de 2,09 % représentant le taux de GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

Néanmoins, on observe :

- une stabilité des tarifs dieppois pour les entrées de piscines
- une stabilité des tarifs dieppois pour les locations de cabines de plage
- une augmentation pour les terrasses et débits de boissons et restaurants limitée à moins de 2 % pour favoriser la relance du commerce notamment sur Neuville les Dieppe,

- une augmentation limitée à moins de 2 % pour les droits de voirie divers car certains tarifs étaient déjà élevés notamment pour les cirques qui subissent des charges extérieures lourdes,
- la proposition d'un nouveau tarif dans la vente dite « aux barrières » pour un emplacement « productions locales » (bio, agriculture raisonnée í) au prix de 5 ¤ pour un étal jusqu'à 5 m (forfait par jour d'occupation)

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- les délibérations n° 4 et 5 du 2 avril 2010 relatives à la mise en place d'une nouvelle politique tarifaire en direction des usagers,
- la délibération n° 49 du 2 avril 2010 relative à la gratuité des salles municipales Paul Eluard, salle annexe de la Mairie, salles Maurice Levasseur, Mille Club, La Grange, Pierre Linglois, Joliot Curie, Albert Legras, Maison des Associations
- la délibération n° 45 du 27 mai 2010 adaptant les modalités de la nouvelle politique tarifaire aux spécificités des revenus des usagers du service de portage de repas,
- la délibération n° 36 du 26 mai 2011 relative à la tarification des travaux de mise accessibilité sur le domaine public pour les ménages dieppois
- la délibération n° 16 du 3 octobre 2013 relative aux mécénats du Musée de Dieppe,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL approuve les tarifs des services publics applicables au 1er janvier 2016 par :

- 32 voix "Pour" : groupe "Elus citoyens, Républicains et Communistes de Dieppe", groupe "Dieppe Ecologique et Solidaire" et groupe "Unis pour Dieppe

- 5 voix "Contre" : groupe "Dieppe au Coeur"

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--